

Jean-Baptiste André Godin à monsieur L. Apeldorm, 29 décembre 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (482r, 483v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur L. Apeldorm, 29 décembre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45908>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 décembre 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Apeldorm, L.](#)

Lieu de destination Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Sur la démission d'Apeldorm. Godin accuse réception de la lettre de démission d'Apeldorm du 27 décembre 1869. Il lui fait part de sa surprise, lui explique qu'il n'a pu en conséquence prévoir son remplacement et il lui demande s'il ne peut pas au moins consentir à faire le voyage dans des centres importants et lui rendre le service de lui indiquer qui pourrait le remplacer.

Notes Lieu d'expédition : L. Apeldrom est rattaché à l'usine de Laeken en qualité de voyageur de commerce.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Quin le 29 ^{Janv} 1663 482

Manon Oppen

Votre lettre du 27 causant
me cause une bien désagréable
surprise, et j'ay eu ne pas
devoir accepter cette démission
sans vous adresser quelques
réflexions.

vous ne me direz en aucun
façon laissé prétendre une
telle résolution je n'ai pu en
conséquence prendre aucune
mesure pour empêcher le débâcle
qu'elle me laisser dans ma
maison jusqu'au moment
où je serai assuré que vous
pouvez le début de la campagne
aussi prématurément prendre
votre de vous ne pourriez
consentir au voyage ne dérait
que dans les autres importants
cas de ne permettre de trouv
quelqu'un de vous consentir
me rendre à droite pour être
même pourriez vous me trouv

La jurez ne propriez a ces
voyaiges dites mer que vous jurez
de plus vite de vous condonner
a une personne en dehors obligé
et ne me naissent

ce que je vous jure mes
dernières avilités

Cardey